

Objet : Suivi à la correspondance du 15 janvier 2007 adressée à Monsieur Philippe Meurant concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Question : QUES3. - À l'occasion d'une intervention, lors de l'audience de mercredi 13 décembre 2006 en soirée, j'ai déposé à la Commission le document intitulé : schéma de couverture de risque en sécurité d'incendie de la Ville de Lévis. La Ville de Lévis pourrait-elle me confirmer par écrit son opposition au dépôt de son schéma ainsi que les motifs entourant cette opposition.

Réponse : Lors de la première partie des audiences du BAPE, il a été question du rapport de schéma de couverture incendie de la Ville de Lévis.

Un citoyen a remis une copie de ce document. Les responsables des audiences ont décidé de lui redonner.

La Ville de Lévis n'a pas remis officiellement le document en question car il s'agit d'un projet et que ce projet se bonifie de jour en jour avec des rencontres auprès des fonctionnaires du Ministère de la Sécurité publique du Québec et de notre chargé de projet.

Ce document n'est pas le rapport final, il ne reflète donc pas les orientations officielles de la Ville.

Bien que public, ce projet, s'il est utilisé actuellement, n'est pas conforme aux demandes du Ministère ni aux orientations que la Ville se donnera pour les prochaines années.

Dominique Fortin, directeur  
Service de la sécurité incendie

**241**

**DQ41.2**

Projet d'implantation du terminal méthanier  
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004